

CAPITIS EMERGENT GARANTI PLUS


CAPITIS
conseil
pour les temps de la vie...
Conseil en
Investissements
Financiers

Instrument financier de droit français garanti en capital à l'échéance
Durée d'investissement conseillée : 8 ans

- Une garantie intégrale du capital à l'échéance associée à une garantie minimale de rentabilité de 0,6% par an
- Une indexation innovante liée à un Panier de 5 fonds

Eligibilité : Contrats d'assurance-vie et comptes titres

Détails du mécanisme

Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de *Capitis Emergent Garanti Plus* soit 1 000 euros. Le montant du remboursement est calculé sur la base de cette valeur nominale, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

Mécanisme de calcul de la Performance Annuelle Retenue

- A l'issue de chaque mois, on observe la performance du Panier par rapport au début du mois.

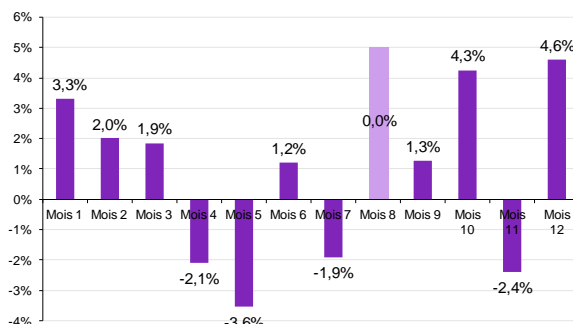
Au terme de chaque année, la meilleure performance mensuelle sur l'année **est annulée et retenue à 0**. La performance au titre de l'année correspond alors à la capitalisation des 12 performances mensuelles observées tenant compte de l'annulation du meilleur mois. C'est la **Performance Annuelle Retenue**.

ILLUSTRATION¹

Exemple sur une année : détail de la capitalisation des performances

Performance Annuelle Retenue = $(1 + \text{performance mois 1}) \times (1 + \text{performance mois 2}) \times \dots \times (1 + \text{performance mois 12}) - 1$

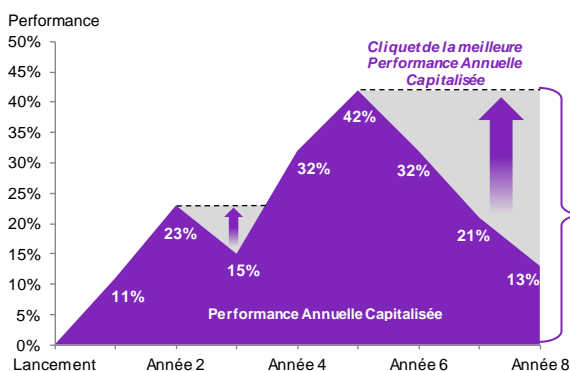
La performance annuelle est égale à +13,9%. La meilleure performance mensuelle est observée au mois 8 (+5%). On retient donc 0% au titre de ce mois. La Performance Annuelle Retenue au titre de cette année est égale à +8,5%.



Un cliquet de la meilleure Performance Annuelle Capitalisée

- Chaque année, on enregistre la **Performance Annuelle Capitalisée** égale à la capitalisation des Performances Annuelles Retenues depuis l'origine. Année après année, la meilleure Performance Annuelle Capitalisée enregistrée est alors **sécurisée**. Celle-ci ne peut être remise en cause et est garantie à l'échéance indépendamment des aléas des marchés.

ILLUSTRATION¹



A l'échéance, l'investisseur est assuré de recevoir la meilleure Performance Capitalisée, soit ici, 42%

Mécanisme de remboursement à l'échéance

- **Scénario favorable** : A l'issue des 8 ans, si la meilleure Performance Annuelle Capitalisée est positive ou nulle, l'investisseur reçoit :

105% de son capital initial
+
La meilleure Performance
Annuelle Capitalisée

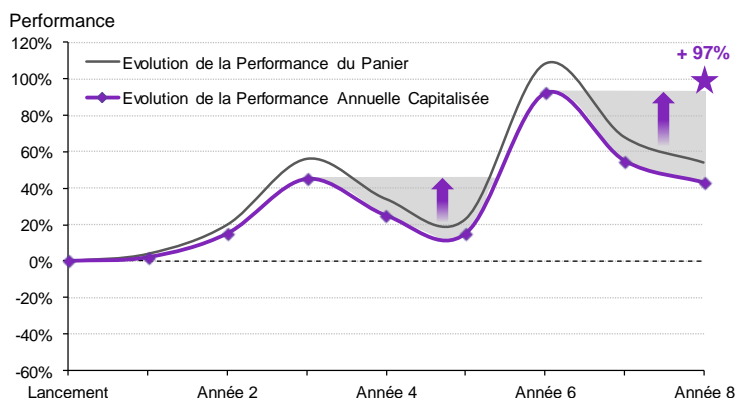
- **Scénario défavorable** : A l'issue des 8 ans, si la meilleure Performance Annuelle Capitalisée est négative, l'investisseur reçoit :

105% de son capital initial
(soit un Taux de rendement annuel de 0,6%)

¹ Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

Illustrations du mécanisme¹

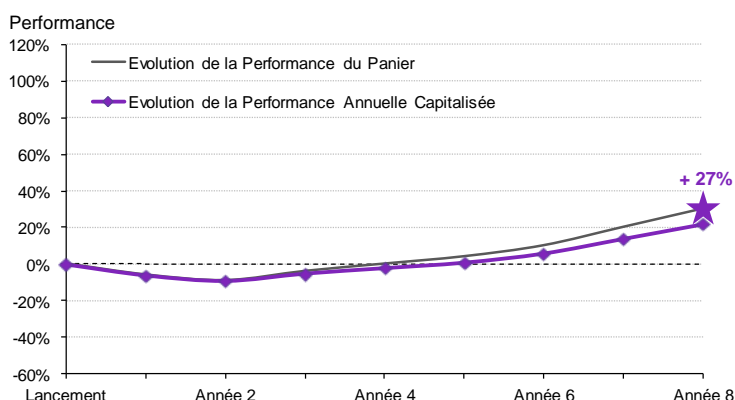
Scénario favorable : hausse du Panier



★ Performance de Capitis Emergent Garanti Plus

- La meilleure Performance Annuelle Capitalisée est enregistrée en année 6 (+92,0%).
- L'investisseur reçoit alors **105% de son capital initial + la meilleure Performance Annuelle Capitalisée enregistrée, soit 197,0%**.
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de 8,8%**, contre un Taux de Rendement Annuel de 5,5% pour un investissement direct dans le Panier de fonds.

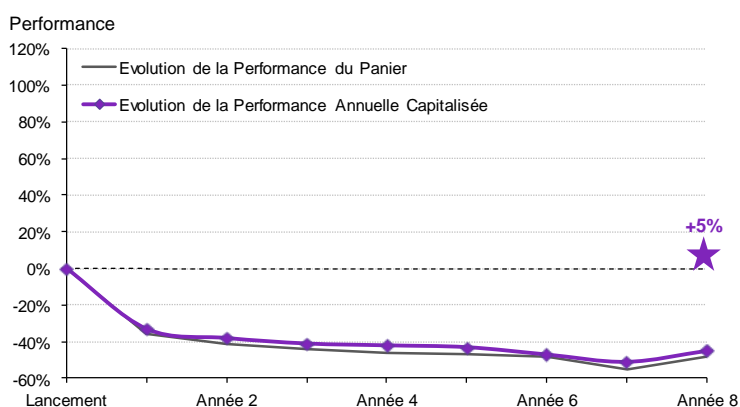
Scénario médian : hausse modérée du Panier



★ Performance de Capitis Emergent Garanti Plus

- La meilleure Performance Annuelle Capitalisée est enregistrée en année 8 (+22%).
- L'investisseur reçoit alors **105% de son capital initial + la meilleure Performance Annuelle Capitalisée enregistrée, soit 127%**.
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de 3,0%**, contre un Taux de Rendement Annuel de 3,3% pour un investissement direct dans le Panier de fonds.

Scénario défavorable : baisse du Panier



★ Performance de Capitis Emergent Garanti Plus

- La meilleure Performance Annuelle Capitalisée enregistrée est négative. Elle est retenue à hauteur de 0%.
- L'investisseur reçoit alors **105% de son capital initial**.
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de 0,6%**, contre un Taux de Rendement Annuel de -8,1% pour un investissement direct dans le Panier de fonds.

¹ Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

Composition du Panier

Le « **Panier** » correspond à un investissement équilibré dans 5 fonds de qualité, sélectionnés parmi les plus belles signatures des sociétés de gestion, lors du lancement du produit.

Afin de diversifier les sources de performance et de réduire le risque de volatilité, le Panier est investi :

- sur les marchés actions émergents. Ces marchés sont composés d'actions d'entreprises basées dans des pays émergents d'Asie, d'Amérique Latine, d'Europe de l'Est, du Moyen Orient et d'Afrique.
- sur les marchés de la dette émergente. Ces marchés comprennent principalement des obligations souveraines de pays émergents, en devise locale, en euros ou en dollars.
- sur le marché des métaux précieux. Ce fond lié au marché des métaux précieux sélectionne des valeurs intervenant principalement dans le secteur aurifère et liées à l'exploration, l'extraction, la transformation ou la commercialisation de l'or.

	Fonds	Société de Gestion	Codes ISIN	Pondération
Actions émergentes	OFI Multiselect BRIC	OFI Lux	LU0286062228	20%
	Carmignac Emergent	Carmignac Gestion	FR0010149302	20%
Dettes émergentes	Templeton Emerging Markets Bond	Franklin Templeton IM	LU0152984307	20%
	Pictet - Global Emerging Debt - HP	Pictet Asset Management	LU0170994346	20%
Métaux précieux	EDRAM Goldsphere - B	Edmond de Rothschild AM	FR0010664086	20%



EDMOND DE ROTHSCHILD
ASSET MANAGEMENT



Avantages

- L'investisseur bénéficie d'une garantie du capital et d'un gain minimum de 5% à l'échéance des 8 ans (soit un Taux de Rendement Annuel de 0,6%)
- L'investisseur bénéficie également de la meilleure Performance Annuelle Capitalisée reversée à l'échéance des 8 ans si celle-ci est positive.
- Capitis Emergent Garanti Plus bénéficie d'une indexation à un Panier de 5 fonds indexés à la fois sur les marchés actions émergentes, sur les marchés de la dette émergente et sur le marché des métaux précieux.

Inconvénients

- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 31/03/2011 et conservant le support jusqu'au 29/03/2019
- L'investisseur ne bénéficie pas de la meilleure performance mensuelle du Panier observée chaque année.
- En cours de vie, la valeur de *Capitis Emergent Garanti Plus* pourra être inférieure à sa valeur nominale (1000 euros) et pourra connaître des variations quotidiennes non négligeables.
- Historiquement, les marchés émergents présentent une volatilité plus marquée que les marchés occidentaux.

Principales caractéristiques financières

Type	Instrument financier de droit français garanti en capital à l'échéance
Emetteur	SG Option Europe (filiale à 100% de la Société Générale)
Garant	Société Générale (Moody's Aa2, Standard & Poor's A+)
Devise	Euro
Code ISIN	FR0010981688
Code Eusipa	1199 – Miscellaneous Capital Protection
Cotation	Bourse de Luxembourg
Eligibilité	Contrats d'assurance-vie et comptes titres
Période de commercialisation	Entre le 10/01/11 et le 31/03/11
Prix d'achat	Le prix progressera régulièrement au taux de 2% pour atteindre 1 000 euros le 31/03/11
Valeur nominale	1 000
Date d'émission	10/01/11
Prix d'émission	99,56% de la valeur nominale
Date d'échéance	29/03/19
Sous-jacent	Panier de 5 fonds : <ul style="list-style-type: none">- OFI Multiselect BRIC – OFI Lux- Carmignac Emergent – Carmignac Gestion- Templeton Emerging Markets Bond – Franklin Templeton IM- Pictet - Global Emerging Debt - HP – Pictet Asset Management- EDRAM Goldsphere - B – Edmond de Rothschild AM
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, l'émetteur s'engage à assurer à tout moment une liquidité quotidienne avec une fourchette achat/vente de 1%
Commission de souscription	Néant
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération moyenne annuelle maximum égale à 0,375% du montant effectivement placé
Commission de rachat	Néant
Agent de calcul	Société Générale
Règlement/Livraison	Euroclear France

Avertissement

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Le support Capitis Emergent Garanti Plus décrit dans le présent document fait l'objet d'un Programme de Dette (en date du 27 avril 2010) approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg comme étant conforme à la directive 2003/71/EC. Le Prospectus qui se réfère à ce Programme a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Le prospectus est disponible sur le site Internet de la bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et sur celui de la Société Générale (<http://prospectus.socgen.com>). Les Conditions Finales et le résumé en français du Prospectus (en date du 6 janvier 2011) sont disponibles sur le site Internet de la Société Générale (<http://prospectus.socgen.com>) et sur celui de l'AMF (www.amf-france.org). Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus.

Facteurs de risque

1. Risque de volatilité : jusqu'à la date d'échéance du produit, la valeur de marché de ce produit peut faire l'objet d'une importante volatilité en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêts. Dans certaines circonstances, la valeur de marché du produit peut être substantiellement inférieure au montant initialement investi.

2. Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide.

3. Garantie par Société Générale ou par un tiers : le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

4. Pas de marché liquide : En dehors de la liquidité assuré par l'émetteur, il n'y a aucun marché liquide sur lequel ce produit peut être facilement négocié, ce qui peut avoir un effet défavorable substantiel sur le prix auquel ce produit pourrait être vendu.

5. Risque de Crédit : dans la mesure où des sommes sont dues par Société Générale (ou toute entité venant aux droits de Société Générale), les investisseurs sont exposés à un risque de crédit sur Société Générale (ou sur l'entité venant aux droits de Société Générale).

Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie : Ce produit comporte une protection totale du capital. Cette protection ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Société Générale ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document.

Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Société Générale, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Méthodes d'ajustement ou de substitution en cas de survenance d'événements exceptionnels, résiliation ou remboursement anticipé : la documentation relative au produit peut prévoir (i) des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit ou, le cas échéant, (ii) la résiliation ou le remboursement anticipé(e) du produit.

Restrictions générales de vente : le produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. En investissant dans ce produit, chaque investisseur est présumé garantir à Société Générale qu'il est dûment autorisé à cette fin.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LE PRODUIT DECRIT DANS CE DOCUMENT NE PEUT, A AUCUN MOMENT, ETRE DETENU OU AVOIR COMME BENEFICIAIRE ECONOMIQUE UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE CE TERME EST DEFINI DANS LA REGULATION S PROMULGUEE EN APPLICATION DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIE (LA « REGULATION S ») ET, EN CONSEQUENCE, NE PEUT ETRE OFFERT ET VENDU EN DEHORS DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE QU'A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES « U.S. PERSONS », CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA REGULATIONS.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion à ce contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information.



pour les temps de la vie...

Conseil en
Investissements
Financiers

Capitis Conseil

58 Chemin de la Bruyère

69 570 DARDILLY

Tél. 04 72 17 03 01

Fax 04 72 17 02 52